

LES PÊCHES

LE GROUPE DE TRAVAIL KIRBY—LA REPRÉSENTATION DES PÊCHEURS CÔTIERS

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, ma question fait suite à la réponse qu'a donnée le ministre des Pêches et des Océans au député de Vancouver-Sud.

Si M. Kirby envisage d'avoir des représentants d'une grosse organisation de la côte est, pourquoi ne pas demander à des représentants des nombreux pêcheurs côtiers d'agir comme conseillers au sein de ce groupe de travail? Il pourrait peut-être s'agir d'un comité consultatif se composant de représentants des cinq provinces de l'Atlantique. Si une grosse organisation y est représentée, je pense que les pêcheurs côtiers doivent l'être aussi.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, l'hon. représentante n'a peut-être pas compris, ou alors elle a mal entendu . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: C'est parfois difficile.

M. LeBlanc: L'honorable chef de l'opposition devrait écouter de temps à autre.

M. Clark: Si je trouve quelqu'un qui vaille la peine d'être écouté.

M. Hnatyshyn: Vous n'êtes peut-être pas assez clair.

M. LeBlanc: Je ne me suis peut-être pas expliqué assez clairement. J'ai dit très simplement que M. Nicholson n'agissait pas en tant que représentant d'une importante organisation. Il a démissionné afin de faire partie du groupe de travail. J'ai dit clairement que M. Kirby avait fait tout son possible pour recruter des représentants des pêcheurs. L'idée de créer un comité consultatif, comme le propose l'honorable représentante, est tout à fait valable.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES SUPPRESSIONS D'EMPLOI

M. Patrick Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre est-il au courant de la dépêche annonçant que M. Lawless, président du CN, vient de confirmer la suppression de 1,800 emplois dans les services ferroviaires, ce qui entraînera des répercussions désastreuses sur tout le réseau du CN en général mais surtout dans la région de l'Atlantique qui sera très durement frappée? S'il n'est pas au courant, étudiera-t-il la situation, et s'il l'est qu'entend-il faire à ce propos?

Travaux de la Chambre

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je suis en effet au courant de ces réductions d'emplois, madame le Président, et je ne m'en réjouis pas du tout. Elles sont, bien sûr, attribuables au fait que le trafic a baissé de 8 p. 100 au second semestre de l'année dernière par rapport au premier semestre.

En annonçant aujourd'hui la nouvelle, M. Lawless a fait observer qu'en raison des mises à la retraite anticipée et des prestations de déplacement, le nombre des employés touchés sera sensiblement inférieur à celui des postes supprimés.

Mlle MacDonald: Cela fait quand même 1,800 personnes privées de travail.

M. Pepin: On devrait tenir compte de ce fait. M. Lawless a fait par ailleurs observer que ces employés ont droit à des prestations supplémentaires de chômage qui leur vaudront environ 80 p. 100 de leur salaire. Ce n'est pas une consolation pour les emplois perdus, mais ce sont là deux importants facteurs qui atténuent la gravité de la nouvelle.

LES PROFITS DE LA SOCIÉTÉ FERROVIAIRE

M. Patrick Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je suis content de voir que le ministre est au courant de cette affaire. Je voudrais signaler deux autres points que j'aimerais qu'il aborde avec M. Lawless et tâche de savoir comment ce dernier peut justifier qu'une société de la Couronne, à une époque où tous les Canadiens traversent de dures épreuves, sous une forme ou sous une autre—la perte d'un emploi ou d'une occasion d'emploi est probablement la pire épreuve que l'on puisse traverser—qu'une société de la Couronne annonce la suppression d'emplois et, du même souffle, des profits de 180 millions de dollars pour un an. Parallèlement, son concurrent, le CP, qui subit les mêmes conditions économiques, ne licencie personne.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne connais pas toutes les données comparatives entre le CN et le CP à ce sujet. Manifestement, le CN ne connaît pas de difficultés financières. Il ne risque pas de déclarer un déficit tous les ans. Ce n'est pas son genre. Le Parlement a demandé que le CN soit géré efficacement et, par conséquent, il réalise parfois des bénéfices. S'il adoptait les principes sous-entendus dans la question du député, il ne serait pas en mesure de le faire.

* * *

● (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, puis-je poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle du jeudi concernant les travaux de demain et de la semaine prochaine, dans la mesure du possible.